

**Grille des redevances et tarifs (euros) de la Maison des Étudiants Canadiens (MEC)
en vigueur du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018**

2017-2018

Résident-étudiant admis par la Commission d'admission pour 6 mois et plus (long séjour)

Chambre individuelle (standard) par mois	470
Chambre individuelle (grande) par mois	510
Studio mansardé par mois	835

Résident-étudiant admis par la Commission d'admission pour 3 à 6 mois (moyen séjour)

Résident-chercheur ou postdoctorant admis par la Commission d'admission pour 3 mois et plus

Résident-artiste admis par la Commission d'admission pour 3 mois et plus

Chambre individuelle par mois (cependant pour le résident court séjour de 1 à 3 mois 700)	630
Studio mansardé par mois (cependant pour le résident court séjour de 1 à 3 mois 975)	940

Note 1: Les prix mensuels pour le résident admis en Commission d'admission sont établis pour un séjour du 1er jour au dernier jour du mois calendaire. Le tarif intermédiaire (+100 euros) s'applique du 1er juillet au 31 août pour les étudiants inscrits seulement. Toute quinzaine commencée est due. Il y a une pénalité d'un mois pour rupture de contrat en cas de départ prématuré.

Séjour de courte durée hors décision de la Commission (passager): minimum 3 nuits

Chambre individuelle (3 à 10 nuits)	68
Chambre individuelle (11 à 30 nuits)	50
Chambre individuelle (un mois)	760
Studio mansardé (3 à 10 nuits)	85
Studio mansardé (11 à 30 nuits)	65
Studio mansardé (un mois)	1010
Studio standard (3 à 10 nuits)	95
Studio standard (11 à 30 nuits)	70
Studio standard (un mois)	1110
Appartement (3 à 10 nuits)	120
Appartement (11 à 30 nuits)	82
Appartement (un mois)	1230

Passagers et groupes durant l'été et selon la disponibilité

Chambre à 2 lits (3 à 10 nuits)	84
Chambre à 2 lits (11 à 30 nuits)	66
Chambre à 2 lits (un mois)	975

Note 2: pour le passager, les locations mensuelles commencent le 1er ou le 16e jour du mois. Elles se terminent le 15e ou le 30e (31e) jour du mois. Sinon, le tarif journalier de catégorie (11 à 30 nuits) s'appliquent aux jours s'ajoutant au mois.

Note 3: toutes les redevances de moins de 300 euros sont payables en totalité à la réservation et sont non remboursables.

Note 4: pour toute réservation de plus de 300 euros, les redevances (moins les arrhes de 300 euros déjà payés) sont payables immédiatement à l'arrivée.

Note 5: pour un séjour de courte durée, le passager doit fournir son numéro de carte bancaire à la réservation ou à l'arrivée qui tiendra lieu du dépôt de garantie en cas de dommage, dégradation ou non paiement des sommes dues ou impayées à la suite de son séjour.

Note 6: les studios et les appartements sont loués pour un maximum de deux personnes. Toute personne supplémentaire (apparentée ou non) doit être déclarée et est considérée comme un invité sur le plan tarifaire (6 euros par nuit).

Tarifs complémentaires pour tous les résidents

Frais d'étude du dossier de candidature comme résident à la MEC	75
Arrhes de réservation non remboursables (pour toute réservation avec redevances de plus de 300 euros)	300
Dépôt de garantie pour moyen et long séjour	300
Invité déclaré dans un chambre ou studio (avec ou sans lit d'appoint)	6
Invité non déclaré	20
Changement de chambre demandé par le résident	50
Remplacement de la carte d'entrée et de chambre	5
Carte pour invité (remboursable à la remise de la carte)	5
Remplacement du cadenas et clé de la cuisine	5
Remplacement de la clé de la boîte à lettres	5
Carte pour photocopies et impression (50 unités)	5,00
Fax/télécopie reçu, par page	0,20
Laverie (coût pour lavage, une machine)	3,5

Note générale: Voir le Règlement particulier de la MEC et le "MEC Mode d'emploi" pour plus d'informations sur certains éléments de cette grille de redevances et tarifs, et entre autres, pour les règles et les indemnités associées à un départ anticipé.